

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Lionel ROUSSET, Violette JANET-WIOLAND, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Alain VERMOREL à Lionel ROUSSET, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 février 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-01-12 : PLANNING FAMILIAL CORREZE Adoption d'une motion de soutien

M le Maire indique avoir été contacté par l'association qui rencontre des difficultés de financement de la part de la préfecture du Corrèze et sollicite le soutien de la Commune de Meymac, en attestant notamment des partenariats qui ont été mis en place. M le Maire rappelle le contexte ; En décembre 2024, M le Préfet de la Corrèze informait mettre un terme à la convention de financement liée à l'agrément EVARS (espace de vie affective relationnelle et sexuelle). Ce financement permet d'accueillir gratuitement des personnes pour des entretiens d'écoute sur des questions de violences, de contraception, d'IST, d'aide à la décision (IVG/Grossesse). Il finance également des permanences rurales et des animations d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle à visée de réduction des risques et de prévention des violences.

Malgré une mobilisation dans la presse locale et une requête au tribunal administratif de Limoges, M le Préfet réitère son intention de ne pas renouveler la convention, en donnant 30 jours au Planning familial 19 pour présenter ses observations. Questionnée par un journal local, la préfecture a révélé avoir agréé EVARS pour une deuxième structure basée à Brive. Or, c'est délaissier la population rurale de Corrèze en faveur du bassin de Brive, déjà mieux doté en structures d'information et d'orientation en la matière. Cela induit une mise en danger des habitants et habitantes très éloignés des possibilités d'information et orientation sur ces thèmes spécifiques et leur prise en charge en première écoute dans le domaine de la santé sexuelle en général. M le Maire propose d'apporter un soutien moral, notamment en qualité de partenaires, pour la survie de cette association et plus largement pour défendre l'importance d'un Planning familial sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal*, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** son soutien à la motion du Planning Familial 19

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme
Meymac, Le 04 Mars 2025

Le Maire,


Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
05/03/2025 11:06:12 -12-DE
Date de télétransmission : 05/03/2025
Date de réception préfecture : 05/03/2025